



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **13 avril 2023 à 18 h 00** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Accusé de réception en préfecture  
015-200038149-20230413-2023\_7-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

**Nombre de Conseillers :** 28      **Nombre de Conseillers en exercice :** 28  
**Nombre de Conseillers présents à la séance :** 18      **Nombre de Conseillers représentés :** 3  
**Nombre de Conseillers absents à la séance :** 7      **Nombre de Conseillers suppléés :** /

### ETAIENT PRESENTS :

**Président :** M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER représenté par Gérard PRADAL, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers :** Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENTTO, Michel COSNIER représenté par Jean-Louis PRAX, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel TEYSSEDOU, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

## N° 2023/7 : BUDGET PRIMITIF 2023

**Rapporteur :** A. GIMENEZ

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la dernière session du Comité Syndical le 16 février 2023, le Budget Primitif 2023 du Syndicat a été élaboré dans le respect des analyses et propositions qui ont été exposées dans ce cadre.

Il intègre également les effets de la décision prise par le Comité portant sur les contributions des 3 Communautés membres.

Ainsi, après reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2022, le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie s'équilibre, pour l'année 2023 et par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	12 032,15
Recettes réelles de fonctionnement	437 100,00
Recettes d'ordre entre sections	18 800,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	467 932,15

Dépenses réelles de fonctionnement	408 232,15
Dépenses d'ordre entre sections	59 700,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	467 932,15

Résultat d'investissement reporté	54 911,99
Recettes réelles d'équipement (dont RAR)	191 100,00 0,00
Recettes d'ordre entre sections	59 700,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	305 711,99

Dépenses réelles d'équipement (dont RAR)	286 911,99 38 217,49
Dépenses d'ordre entre sections	18 800,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	305 711,99

Le présent budget a été construit en prenant uniquement en considération les décisions formellement actées par le Comité comme le rappelle la note de présentation jointe.

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans la synthèse des documents budgétaires jointe à la présente - est soumise à l'approbation du Comité Syndical, le niveau de vote étant le chapitre, avec au niveau de la section d'investissement le vote d'une AP/CP pour le contrat de chaleur renouvelable.

Le document budgétaire ainsi que ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication.

045-200038149-20230413-2023\_7-DE  
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans le document budgétaire joint et ses annexes.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.

